

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2026 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE DOUGLAS MORRISON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur Douglas Morrison, maire  
Monsieur David Paterson, conseiller au siège numéro 1  
Madame Geneviève Labonté, conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4  
Monsieur Nicolas Moore, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, Douglas Morrison, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Audrey Morneau régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>re</sup> juin 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 - Adoption
3. Période des questions

**Urbanisme**

4. Adoption du second projet de règlement 2026-06 afin de modifier les limites de la zone Cid-1 sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882

**Administration**

5. Correspondances
6. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - les résultats 2025 du Fonds et le versement d'une ristourne
7. Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - La Société Historique de Richmond - Décision de la Commission municipale du Québec
8. Pétition « Pour le maintien du zonage municipal actuel du Club de Golf Richmond Melbourne »
9. Projet de développement résidentiel à la Ville de Richmond adjacent à Melbourne
10. Avis de motion et présentation du règlement numéro 2026-07 relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
11. Déclaration et remboursement de la TPS/TVQ suite à la disposition de biens
12. Proposition - cours d'anglais en privé
13. Offre de service - Mise à jour au Règlement de gestion contractuelle
14. Offre de service - Assistance au recrutement d'un directeur général
15. Offre de service - Fourniture de service professionnel en cybersécurité
16. Offre de service - Entretien ménager Steeve Faucher – lavage de vitres
17. Maire suppléant
18. Congrès de la FQM
19. Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) - adhésion membre-ami - 2026

20. Demande de commandite - portes ouvertes sur les fermes
21. Demande de soutien financier pour la table fermière 2026 du Marché Champêtre
22. Demande de soutien financier - 3<sup>e</sup> gala de lutte aux profits de la communauté – Scouts et Paniers de Noël
23. Demande d'appui – FQM - Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
24. Demande d'appui - MRC du Val-Saint-François - demande d'instauration d'un écofrais pour les matelas et sommiers
25. Demande d'autorisation de passage - Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux – 20 août 2026
26. Dons & publicités - (Les Sentiers de l'Estrie, The Record (St. Jean & Canada Day), Actualité-l'Étincelle (24 juin –1<sup>e</sup> juillet))

#### **Voirie**

27. Disposition de la génératrice « Honda » - 1999
28. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection sur le chemin Burrill

#### **Factures**

29. Factures

#### **Varia**

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Ordre du jour** : 2026-06-01, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Nicolas Moore que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal** : 2026-06-01, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2026.

**Période de questions** : 2026-06-01 Aucun visiteur.

**Adoption du second projet de règlement numéro 2026-06 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements**: 2026-06-01, 3 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> juin dernier sur le premier projet de règlement numéro 2026-06;

**Attendu que** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu unanimement :

- d'adopter par la présente le second projet de règlement numéro 2026-06 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Correspondances** : 2026-06-01 La liste de la correspondance reçue pour la période du 5 mai au 1<sup>er</sup> juin 2026, a été remise à chacun des

membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**Fonds d'assurance des municipalités du Québec – les résultats 2025 du Fonds et le versement d'une ristourne** : 2026-06-01 Le Conseil prend connaissance du courriel du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, une division de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la ristourne au montant de 270,27 \$ pour la Municipalité du Canton de Melbourne.

**Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - La Société Historique de Richmond – Décision de la Commission municipale du Québec** : 2026-06-01 Le Conseil prend connaissance de la décision de la Commission municipale du Québec confirmant la reconnaissance d'exemption des taxes foncières accordée à la Société Historique de Richmond, et ce, en date du 12 mai 2026.

**Pétition « Pour le maintien du zonage municipal actuel du Club de Golf Richmond Melbourne »** : 2026-06-01, 4 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne participe activement au processus de révision, présentement en cours, du schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François;

**Attendu que** le conseil municipal entend préserver l'affectation actuelle « espace vert / golf » du lot 3 511 163 afin de maintenir la vocation récréative et la qualité de vie du milieu;

**Attendu qu'**une pétition sur le maintien du zonage municipal actuel du Club de Golf Richmond Melbourne a été déposée à la séance du 4 mai dernier;

**Attendu que** l'initiateur de la pétition souhaite une réponse de la municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité que ce conseil municipal entend préserver l'affectation actuelle « espace vert / golf » du lot 3 511 163 afin de maintenir la vocation récréative et la qualité de vie du milieu; que ce conseil ne souhaite pas, à court ou moyen terme, favoriser un changement de zonage permettant un développement résidentiel sur ce lot.

**Projet de développement résidentiel à la Ville de Richmond adjacent à Melbourne** : 2026-06-01 La directrice générale mentionne avoir reçu un courriel de Monsieur Mikael Mongelard par lequel il souhaite que le dossier du projet de développement résidentiel à la Ville de Richmond sur la rue Thomas adjacente au Canton de Melbourne soit inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale a répondu à ses préoccupations concernant les impacts potentiels sur le Canton de Melbourne. De plus, la Ville de Richmond a organisé une séance d'information pour le public sur le projet de développement résidentiel le 14 mai dernier, au cours de laquelle le promoteur a présenté le projet et répondu aux questions.

**Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-07, relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$** : 2026-06-01, 5 Le conseiller Jeff Garrett donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une copie du règlement est remise aux élus et mise à la disposition de la population. Une dispense de lecture du règlement est donnée.

**Déclaration et remboursement de la TPS/TVQ suite à la disposition des biens** : 2026-06-01, 6 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a disposé d'une génératrice « Honda » (1999), pour un montant de 555 \$ (plus taxes);

**Attendu que** la Municipalité doit charger la TPS et la TVQ et qu'elle doit aussi remettre ces montants avec le formulaire prescrit à cette fin, le FP-505.D.F, à Revenu Québec;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un paiement de 83,11 \$, représentant un montant de 27,75 \$ de TPS et 55,36 \$ de TVQ, à l'ordre du Ministère du Revenu du Québec; que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

**Proposition – cours d'anglais en privé** : 2026-06-01, 7 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite offrir à son personnel des opportunités de développement professionnel pour favoriser l'amélioration de leurs compétences;

**Attendu que** Marie-Josée Poitras, adjointe administrative, a manifesté son intérêt à suivre une formation en anglais afin d'accroître son efficacité dans l'accomplissement de ses fonctions;

**Attendu que** la proposition de service reçue de CLIC Services Linguistiques présente une offre de formation privée en ligne totalisant 30 heures à raison d'une séance d'une heure par semaine, au coût de 1 950 \$, sans taxes applicables, conformément aux règles fiscales sur les cours de langues;

**Attendu que** cette formation contribuera à améliorer la qualité des services offerts aux citoyens anglophones et à rehausser la capacité d'accueil et de communication de la municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Marie-Josée Poitras à la formation d'anglais offerte par CLIC Services Linguistiques, tels que décrits dans le devis transmis; que la municipalité assume les frais pour cette formation; que l'employée devra fournir à la direction générale, à la fin de la formation, une attestation officielle de participation ou un rapport de progrès signé par l'organisme formateur; que si l'employée ne complète pas l'ensemble de la formation pour des raisons non justifiées et acceptées par la direction générale, elle devra rembourser à la municipalité la portion des coûts correspondant aux heures non suivies ou annulées sans motif valable.

**Offre de service – Mise à jour au Règlement de gestion contractuelle** : 2026-06-01, 8 **Attendu que** l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) le 1<sup>er</sup> avril 2026 impose aux municipalités de modifier leur Règlement de gestion contractuelle afin d'y inclure de nouvelles exigences;

**Attendu que** la municipalité souhaite se conformer à ces nouvelles obligations législatives et adapter son règlement à la terminologie actualisée de la LCOM;

**Attendu que** le cabinet TCJ a préparé un projet de nouveau règlement de gestion contractuelle répondant à ces exigences et a également élaboré un échéancier ainsi que les avis de motion, résolution et avis public requis pour le processus d'adoption;

**Attendu que** le cabinet TCJ offre la personnalisation de ces documents à un prix forfaitaire de 850 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que le conseil

municipal accepte de confier au cabinet TCJ la personnalisation du projet de règlement de gestion contractuelle, incluant les documents nécessaires à son adoption, au coût forfaitaire de 850 \$ plus taxes, conformément à l'offre reçue le 27 avril 2026.

**Offre de service – Assistance au recrutement d'un directeur général** : 2026-06-01, 9 **Attendu que** la directrice générale actuelle a informé la municipalité de sa retraite prochaine, effective en janvier 2027;

**Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) afin d'assurer la continuité de la gestion administrative et la bonne gouvernance de la municipalité à la suite de ce départ;

**Attendu que** le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM propose une offre détaillée couvrant l'ensemble des étapes du processus d'embauche, incluant l'élaboration du profil recherché, la publication de l'offre d'emploi, l'analyse des candidatures, la conduite des entrevues, la vérification des références et des antécédents, ainsi que l'administration éventuelle d'un questionnaire psychométrique TRIMA;

**Attendu que** le conseil juge approprié de retenir les Services en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin de s'assurer d'un processus rigoureux, objectif et conforme aux meilleures pratiques;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagner dans le processus d'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e), selon l'offre de service datée du 21 avril 2026; que la direction soit autorisée à signer tout document pertinent et à prendre toute mesure utile à l'exécution de ce mandat.

**Offre de service – Fourniture de service professionnel en cybersécurité** : 2026-06-01 Ce point est reporté à une prochaine séance de ce conseil.

**Offre de service – Entretien ménager Steve Faucher – lavage de vitres** : 2026-06-01, 10 Sur proposition de la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Entretien Ménager Steve Faucher*, et ce, selon les termes de l'offre en date du 17 mai 2026 relative au lavage des vitres intérieures et extérieures du bâtiment et au lavage sous pression de l'entrée principale.

**Maire suppléant** : 2026-06-01, 11 Sur proposition de la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant de la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de juillet à décembre de la présente année; que M. Enright siègera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, Douglas Morrison, lorsque Monsieur Morrison ne pourra pas y siéger.

**Congrès de la FQM** : 2026-06-01, 12 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Nicolas Moore, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les activités d'un participant au congrès de la FQM tenu à Québec les 24 au 26 septembre 2026.

**Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) – adhésion membre-ami – 2026** : 2026-06-01, 13 Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'adhésion annuelle au Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) pour 2026-2027, au montant de 100 \$.

**Demande de commandite pour les portes ouvertes sur les fermes :** 2026-06-01, 14 **Attendu que** les « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » auront lieu en septembre prochain et impliquent la participation de plusieurs entreprises agricoles du territoire, incluant l'Agneau Maraîcher, La Forestière et Vignoble Les Farfelus, situées à Melbourne;

**Attendu que** cet événement vise à faire découvrir aux citoyens et visiteurs la richesse et la diversité de l'agriculture locale, contribuant ainsi à la vitalité et à la promotion du milieu rural de la municipalité;

**Attendu que** la sécurité des participants est une priorité pour les organisateurs, lesquels prévoient la location d'un stationnement et la mise en place d'un service de navette afin de limiter la circulation sur les chemins de la municipalité;

**Attendu que** les organisateurs sollicitent une aide financière de la municipalité afin de couvrir une partie des coûts liés à la location des autobus, telle que spécifiée dans leur demande ainsi que la soumission jointe;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une aide financière de 1 500 \$ à la ferme L'Agneau Maraîcher s.e.n.c. afin de soutenir la tenue de l'activité « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », plus particulièrement pour couvrir partiellement les frais de location des autobus de navette pour l'événement; que le versement de cette aide financière soit conditionnel à la confirmation et la réalisation de l'activité; que l'organisateur s'assure d'ajouter le logo de la municipalité comme commanditaire dans toutes les communications officielles en lien avec l'événement.

**Demande de soutien financier pour la table fermière 2026 du Marché Champêtre :** 2026-06-01, 15 **Attendu que** le Marché Champêtre de Melbourne a déposé une demande d'aide financière auprès de la municipalité pour soutenir la tenue de la Table fermière 2026;

**Attendu que** cet événement contribue à la promotion des producteurs locaux, à la vitalité économique et à l'animation du territoire;

**Attendu que** le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives favorisant le développement de la communauté et l'achat local;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une aide financière de 750 \$ au Marché Champêtre de Melbourne pour la table fermière 2026.

**Demande de soutien financier – 3<sup>e</sup> gala de lutte aux profits de la communauté – Scouts et Paniers de Noël :** 2026-06-01 Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**Demande d'appui – FQM – Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales :** 2026-06-01 Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**Demande d'appui – MRC du Val-Saint-François – demande d'instauration d'un écofrais pour les matelas et sommiers :** 2026-06-01, 16 **Attendu que** l'instauration des écofrais au Québec a été mise en place pour financer en partie les activités de récupération et de valorisation de certains produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec (RLRQ, chapitre Q-2, r.40.1);

**Attendu que** les écofrais sont essentiels pour la gestion des produits en fin de vie, contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des déchets;

**Attendu que** les écofrais ne sont pas une taxe, mais bien des frais de gestion qui sont intégrés dans le prix de détail desdits produits;

**Attendu que** des écofrais sont perçus sur plusieurs produits tels que les batteries, la peinture, les huiles, les pneus, les appareils de climatisation, les gros électroménagers, les appareils électroniques, etc.;

**Attendu que** le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec (RRVPE) impose aux producteurs québécois une responsabilité élargie sur le cycle de vie de leurs produits, encourage la valorisation des matières résiduelles et offre des mécanismes flexibles pour atteindre les objectifs environnementaux tout en tenant compte des contraintes économiques;

**Attendu que** le RRVPE a été modifié à plusieurs reprises pour améliorer la cohérence et la performance des programmes de récupération et de valorisation;

**Attendu que** les matelas et sommiers sont de gros encombrants considérés indépendamment des meubles et classés en priorité 2 de la responsabilité élargie de producteurs (REP), toujours non associés à des écofrais;

**Attendu que** beaucoup de matelas risquent d'être acheminés aux écocentres, surtout pendant la période des déménagements;

**Attendu que** la récupération de matelas implique leur entreposage à l'abri des intempéries ainsi que le transport de ceux-ci vers un recycleur, donc des coûts;

**Attendu qu'il** existe peu de recycleurs de matelas et aucun en Estrie;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu à l'unanimité:

**De demander** au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'instaurer un nouvel écofrais pour les matelas et sommiers dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises du Québec (RRVPE) afin de soutenir la gestion de ces produits lors de leur fin de vie et d'ainsi contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des déchets;

**De transmettre** une copie de la présente résolution à monsieur André Bachand, député de Richmond, monsieur Gilles Bélanger, député d'Orford, monsieur François Bonnardel, député de Granby, à la FQM et à l'UMQ pour appui.

**Demande d'autorisation de passage – Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux** : 2026-06-01, 17 Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le passage, sur le territoire de la municipalité le 20 août 2026, à l'organisme « Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux » dans le cadre d'un événement cycloportif dans le but de recueillir des fonds afin de promouvoir et d'améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac Simon.

**Dons et publicités** : 2026-06-01, 18 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Nicolas Moore, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser la dépense suivante en don à l'organisme à but non lucratif et en publicités :

Les Sentiers de l'Estrie	350 \$ (taxes incluses)
Actualité-l'Étincelle (24 juin –1 <sup>e</sup> juillet)	185 \$ (plus taxes)
The Record (St. Jean & Canada Day)	148,50 \$ (plus taxes)

**Disposition de la génératrice « Honda » 1999** : 2026-06-01, 19 La Municipalité a reçu une seule offre pour la génératrice « Honda » 1999;

Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyée par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte l'offre de Bailey Enright au prix de 555 \$ (avant les taxes) pour la génératrice « Honda » 1999.

**Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection sur une partie du chemin Burrill** : 2026-06-01, 20 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection sur une partie du chemin Burrill;

**Considérant que** la Municipalité a accordé le contrat du projet de réfection sur le chemin Burrill à l'entreprise *Excavation Gagnon et Frères inc.*;

**Considérant que** la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 28 mai 2026;

**Considérant** la recommandation de la firme d'ingénierie *EXP.*;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la firme d'ingénierie *EXP.*, au montant de 129 611 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) d'Excavation Gagnon et Frères Inc. suite à l'exécution des travaux de réfection sur une partie du chemin Burrill; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

**Factures à payer et paiements émis** : 2026-06-01, 21 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 447 831,18 \$) et des chèques émis (montant : 13 249,86 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Nicolas Moore que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

**Varia** : 2026-06-01 Aucun sujet à discuter.

**Levée de la séance** : 2026-06-01, 22 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 juillet 2026.

---

Douglas Morrison  
Maire

---

Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, Douglas Morrison, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six.

---

Douglas Morrison  
Maire